

## Exigences pour exporter les dattes en Europe

### Les exigences obligatoires

Pour consulter les exigences en détail et l'évolution de la réglementation, consulter le portail [« Trade Helpdesk »](#) (disponible en Français) et [les sites de douanes nationaux](#) offert par l'UE.

### NORMES INTERNATIONALES

- + Le Codex Alimentarius établi par la FAO et l'OMS définit les standards pour les produits alimentaires qu'ils soient frais ou conditionnés. Ces standards concernent l'hygiène, les additifs, les résidus de pesticides et contaminants, l'étiquetage et la présentation, les méthodes d'inspection, les analyses et l'échantillonnage. Le standard pour les dattes est le [CODEX STAN 143-1985](#)
- + La [norme CEE-ONU DDP-08](#) définit les standards internationaux minimum de qualité pour les dattes sèches destinées à la commercialisation. Cette norme sert de référence pour la législation européenne.



The screenshot shows the Access2Markets interface. At the top, there's a search bar with fields for 'Nom du produit ou Code SH' and dropdowns for 'Pays d'origine' and 'Pays de destination'. Below the search bar, there's a section titled 'Exporter depuis l'UE, importer dans l'UE – Tout ce que vous devez savoir' with a list of bullet points. To the right, there's a 'Discover Access2Markets' section with a video thumbnail and a 'Discover ROSA' button.



### LÉGISLATION EUROPÉENNE

Le Règlement (CE) n° 178/2002 est la base de la législation alimentaire et s'applique à toutes les denrées alimentaires importées et commercialisées en Europe. Certaines lois nationales complètent la législation sur des aspects non-couverts par la loi européenne. Le Royaume-Uni, suite au Brexit, convertira en loi nationale la législation européenne. En Suisse, la loi sur l'alimentation a été harmonisée avec la loi européenne le 1<sup>er</sup> mai 2017.

La législation européenne couvre notamment :

- + La *sécurité alimentaire* qui vise à garantir que les produits commercialisés en Europe sont sécuritaires, propres à la consommation humaine et ne contiennent pas de contaminants et de résidus de pesticides qui pourraient poser un risque pour la santé. Consulter la [fiche d'information de l'UE sur les contaminants](#), la [fiche sur la sécurité chimique](#) ainsi que la [liste des pesticides autorisés](#) ainsi que celle des additifs.
- + La *traçabilité*. Afin d'assurer une traçabilité des produits à toutes les étapes de la production à la commercialisation, les opérateurs de la filière doivent appliquer les procédures HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point). Consulter le guide sur [la traçabilité des denrées au sein de l'UE](#).
- + *L'étiquetage*. La loi vise à permettre aux consommateurs d'effectuer des choix informés sur les produits qu'ils consomment et leur composition, ainsi que les ingrédients allergènes qu'ils contiennent. Pour les détails concernant les [exigences en matière d'étiquetage](#).
- + *L'emballage des denrées*. L'objectif est d'assurer que les matériaux qui entrent en contact avec les denrées sont suffisamment inertes et ne contaminent pas ou n'altèrent leurs propriétés de façon à poser un risque pour la santé humaine, changer la composition des aliments et détériorer l'odeur et le goût des produits (CBI, 2016). Un guide explicatif est le : <https://ec.europa.eu/jrc/en/eurl/food-contact-materials>.

### Les exigences du marché et des acteurs privés

- + Les exigences législatives suffisent pour pouvoir exporter et accéder au marché européen et incluent l'adoption des procédures de gestion de sécurité alimentaire HACCP.
- + Des niveaux de certification supérieurs sont exigés par la très grande majorité des importateurs en Europe et permettent aux exportateurs de distribuer leurs produits au-delà des segments de marché inférieurs, de pouvoir vendre à la grande distribution et d'accéder aux fabricants de marques privées.

Les certifications reconnues par l'organisation [Global Food Safety Initiative GFSI](#) sont celles qui sont le plus généralement exigées par les acheteurs. Les certifications les plus couramment exigées pour le marché des dattes sont :



**ISO 22000**, qui combine la norme **HACCP** et des processus permettant la gestion de la sécurité alimentaire à toutes les étapes de la chaîne.



**pasa**  
Programme d'Appui au Secteur de l'Agriculture en Algérie





**FSSC 22000**, basé sur les normes ISO 22000 et ISO 22000-1, est considéré comme un prérequis minimal par plusieurs acteurs de la distribution, manufacturiers et grandes enseignes.



**IFS**, est une norme combinant qualité et sécurité alimentaire, développée par des acteurs de la distribution en Allemagne.



**BRC** développée par le *British Retail Consortium*.

**Cahier de charges :** Définit en détail les exigences de qualité et de conditionnement des importateurs et distributeurs pour les produits importés, notamment en matière de résidus de pesticides. Plusieurs grandes entreprises publient leur cahier de charge sur leur site internet ou les fournissent sur demande à leurs fournisseurs potentiels.

### Les exigences de niche : produits biologiques

Afin de pouvoir exporter des produits biologiques vers les états membres de l'UE, les opérateurs doivent suivre des normes qui sont équivalentes à celles prévues dans la [réglementation européenne](#). Ces exigences prévoient:

- + La séparation des produits biologiques des produits non-biologiques
- + Pour les ingrédients, 100% de composants biologiques. Pour les produits transformés, une teneur minimale de 95% en ingrédients biologiques et des conditions strictes pour les 5% restants
- + Des règles précises pour l'étiquetage biologique et l'utilisation du logo biologique européen
- + Des limites strictes et une liste restrictive concernant l'ajout d'additifs

L'inspection et la certification :

- + Doit être effectuée par des organismes de contrôle désignés par la commission européenne.
- + Seuls ces organismes reconnus sont habilités à délivrer le certificat d'inspection électronique (e-COI) qui joint à la déclaration de douanes est nécessaire afin que le produit soit libéré au port d'arrivée dans l'UE. Ce certificat est édité et géré en ligne sur la plateforme [TRACES](#).
- + Organismes autorisés par l'UE à effectuer les inspections et délivrer des certificats: [Bio.inspecta AG](#), [CCPB Srl](#), [Control Union Certifications](#), [Ecocert SA](#), [Kiwa BCS Öko-Garantie GmbH](#), [Soil Association Certification Limited](#).



**Le logo biologique de l'UE :** Peut être utilisé en complément des logos nationaux et des logos privés d'organismes de certification. L'utilisation est recommandée et peut être exigé par les importateurs.



**Demeter** : Norme de référence pour l'agriculture biodynamique et le plus haut niveau d'exigence pour l'agriculture biologique. Sur les marchés allemands et français, on trouve de plus en plus de dattes Deglet Nour en provenance de Tunisie portant cette certification.

### AUTRES CERTIFICATIONS DE SEGMENTS DE MARCHÉS DE NICHE

Les certifications de responsabilité sociale corporative, d'approvisionnement éthique et soutenable se sont multipliées ces dernières années : [outil en ligne](#) développé par International Trade pour comparer les différents standards.



[Fair Trade International](#), a l'objectif d'assurer aux producteurs une part raisonnable des revenus et permettre un réinvestissement local des profits.

Les certifications [Halal](#) et [Kosher](#) demandées par certains importateurs et distributeurs dans le segment ethnique peuvent présenter un avantage sur certains marchés.

Funded by



Implemented by

